

L'Orée n°8

Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

L'ORÉE

N° 8 JUIN 2007

youpi! Ça va être la fête !!!

à CAP de BOS le VENDREDI 29 juin

Jeunes... de tous âges,

Cette fête est la vôtre !

Tout l'après-midi,

exposition de réalisations artistiques, sous le chapiteau.

À 19 heures,

apéritif convivial offert par le syndicat de quartier
auquel vous êtes cordialement invités.

Soirée animée par l'orchestre Christian RAYNAUD

Attendez-vous entre voisins et entre amis et dégustez les grillades de nos maîtres rôtisseurs, avec fromages, desserts et boissons au choix

Vers 20 heures,

Lâcher de ballons par les enfants des deux écoles

Vers 22h30, venez sauter allègrement le

FEU de la SAINT-JEAN

..... et danser à volonté !

Et pour que la fête de quartier devienne, un peu plus chaque année celle de tous ses résidants, nous vous sollicitons - garçons et filles - ados et jeunes adultes, avec cette question : Que pourriez-vous apporter à cette fête qu'elle n'a pas encore ? ...Vous qui en serez demain les organisateurs !

Afin de recueillir vos idées sur le sujet et entendre vos suggestions, le syndicat de quartier vous invite à participer à une

RÉUNION DES JEUNES

à la maison de quartier de Cap de Bos,
VENDREDI 22 JUIN à 18 h 30

Si vos parents souhaitaient vous accompagner, ils seraient les bienvenus !

Nous comptons sur vous !

Après la réunion publique du 16 mars

Le S.d.Q. en a réalisé un compte-rendu succinct de façon à souligner les points importants des débats. Il n'est pas reproduit intégralement ici mais en voici un aperçu :

Présence de 75 personnes, du Maire, du Premier Adjoint et de Cinq autres élus dont l'Adjoint à l'urbanisme.

- Le Maire : Présente la ligne directrice de la municipalité en matière de concertation et souhaite des débats fructueux empreints de rigueur et de respect mutuel.

- Adjoint à l'urbanisme : Présente l'état du projet « Chappement » en précisant que rien n'est encore définitivement fixé et confie aux débats une contribution à la réflexion. Admet que l'ardeur de certaines discussions puisse le conduire parfois à de vives répliques mais sans volonté de blesser ses interlocuteurs. Il regrette que cela ait pu se produire.

- Président du S.d.Q. : Le remercie de cette déclaration apaisante.

- Riverains : Redoutent les dégâts sur leur environnement, produits par la construction de plusieurs centaines de logements, par la destruction des arbres et par les effets d'un bassin d'étalement pouvant conjuguer des problèmes d'hygiène de surface à des glissements de terrain, en profondeur, susceptibles de déstabiliser leurs maisons. Ils se sentent trahis par les promoteurs du lotissement « Aliénor ». Une autre interrogation porte sur les procédures qui ont conduit à déclarer constructible, en 2006, un terrain classé EBC (Espace Boisé à Conserver) en 2004 et sur les conséquences sociales et écologiques—d'un nombre important de logements sociaux, sur le caractère majoritairement pavillonnaire du quartier CAP de BOS.

- Premier Adjoint : La ville n'a pas la maîtrise totale de la destination du foncier privé mais veille à ne pas encourager la spéculation financière ; d'où le « gel » des terrains compris dans le projet débattu. Par ailleurs, elle choisit de favoriser les projets conduisant à la mixité sociale, allant jusqu'à 30 % de logements sociaux.

- A propos des panneaux publicitaires :

Contrairement au règlement initial de la ZAC, un panneau a été installé sur l'Av. des Provinces. Est-ce admissible ? Les élus déplorent, là encore, de ne pas pouvoir tout interdire quand l'installation est faite sur le domaine privé. Tout au plus a-t-on pu limiter à deux m² les panneaux sur l'av. des Provinces...

Quelques autres infos du quartier

-Projet de construction de vingt logements au 19 avenue du stade.

Invité à une première réunion de concertation, le S.d.Q. a entendu le promoteur présenter le projet et l'Adjoint à l'urbanisme expliquer que rien ne débordait du cadre réglementaire. Les riverains présents ont exprimé leur déception de voir se dresser deux immeubles compacts, habitables sur trois niveaux + sous-sol, à quelques mètres de leurs fenêtres. Le S.d.Q., en l'occurrence, simple auditeur, considère qu'on atteint quand même là, la limite supérieure de la densification acceptable dans cette rue.

Nos demandes à la mairie :

Espaces verts : Enlèvement du buisson de pyracantha à l'intersection Champagne/ Ile de France et plantation d'un arbre, au plus tôt, à l'automne.

Embellissement du giratoire Provinces/ Californie et harmonisation avec le pourtour de la maison de quartier.

Harmonisation de l'entrée sur l'espace Pierre Hugues, par un entourage style « paddock » côté maison de quartier.

Voirie : Suppression du « fossé » existant entre le giratoire et l'entrée sur le parking de l'espace Pierre Hugues.

Réfection des allées du lotissement « la Garenne »

Réfection du « macadam » de l'avenue de l'Île de France et des rues adjacentes.

Réfection du cheminement piétonnier longeant l'école entre Ile de France et rue du comté.

Éclairage public : Des plaintes pétitionnaires sont formulées contre le remplacement des lampadaires « diffuseurs » par des lampadaires « projecteurs ». Le contraste entre zone éclairée et zone sombre est particulièrement gênant .

Réponse de la mairie : Ces nouveaux lampadaires consomment 70 W. quand les autres en consomment 125 ! Pour « étaler » la zone éclairée, il est prévu de remplacer les supports de quatre mètres par des supports de 6 mètres.

Centre commercial ...Il y aurait des « frémissements » dans les interminables tractations bloquant encore et toujours l'URGENTE rénovation de cet outil économique !

....On aimerait pouvoir vous en dire plus ...dans le prochain numéro !

BULLETIN D'ADHÉSION au SYNDICAT de QUARTIER

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Tél.....Adresse internet

J'adhère au Syndicat de Quartier de CAP de BOS—PESSAC

Date.....Signature.....

Je joins un chèque de DIX Euros